

**PLATE-FORME DE REVENDICATIONS
DU CRACC LANGUEDOC-ROUSSILLON**
comité régional d'action pour la culture et la connaissance

Vendredi 12 février 2010

Sommaire.

| | |
|--|--------------|
| Introduction | p. 3 |
| Les organisations signataires | p. 4 |
| Les revendications des secteurs | p. 5 |
| Le CRACC-LR | p. 14 |

Nous définissons la Culture comme la combinaison du champ des connaissances et du champ de l'imaginaire, car une société qui ne se donne pas les moyens de transmettre et d'élargir ces deux principes vitaux se condamne à la décadence et à la disparition.

Ces moyens, elle ne les trouvera pas dans le rapport de l'offre et de la demande car tant la démarche de connaissance, que la démarche de création artistique sont des dimensions humaines irréductibles à la logique marchande : elles sont « gratuites », susceptibles de croître sans fin, et la transmission enrichit celui qui transmet et celui qui reçoit : donc en opposition totale avec l'économie de marché, fondée sur la rareté et l'exclusion !

La culture n'est pas une marchandise, la quantité de travail humain « improductif » en fait une économie de prototypes, que seule la Collectivité publique peut soutenir, pour la transmettre et pour la développer. C'est « l'exception culturelle ».

Avec le ralentissement de la croissance des fonds publics et la très prudente émergence de fonds privés, l'économie de la culture en Languedoc-Roussillon souffre, dans son dynamisme, de son retard à s'être construit comme un véritable secteur économique, avec les instruments collectifs et les outils qui accompagnent une telle constitution.

La structuration du secteur est déficiente en région. Les causes en sont connues :

- La longue absence d'une synergie entre décideurs fait qu'une coopération entre les échelons nationaux et régionaux ne se met en place que depuis quelques années. La dispersion des énergies est encore majoritairement de mise, et a considérablement retardé la mise en place d'outils communs.

- Le grand nombre de propositions artistiques induit paradoxalement une fragilité :

- D'abord parce que, dans l'absence de coopération des financeurs, n'émergeait pas l'urgence d'une structuration de réseaux professionnels, ou de projets structurants. Ne manquant ni de patrimoine à valoriser, ni de créateurs à faire reconnaître, les pouvoirs publics ont longtemps abordé les politiques culturelles dans leurs seules finalités de vecteurs d'images urbaines ou de lien social, sans urgence à le structurer économiquement.

- Ensuite parce que, comme dans toute situation d'offre importante, l'évaluation des contenus a tenu lieu d'unique critère de sélection des soutiens publics forts, sans jamais tenir compte des contextes économiques, territoriaux ou sociaux des entreprises artistiques soutenues. Centrés sur cette seule course à la subvention, les réseaux professionnels, et les instruments mutualisés qui peuvent en être les fruits, ont été ignorés des stratégies des acteurs eux-mêmes.

C'est là que réside aujourd'hui le principal retard de l'économie culturelle régionale. A contrario de régions qui se sont senties plus tôt dans l'urgence d'un effort culturel, le Languedoc-Roussillon doit aujourd'hui composer avec la jeunesse des outils communs et des ressources intermédiaires, et la très faible emprise des instruments coopératifs, susceptibles de consolider les entreprises.

Depuis 2005, date du premier vote du budget de la mandature élue en 2004, le travail s'est engagé dans ce nécessaire rattrapage suite aux années de stagnation et de non concertation. Le paysage a considérablement évolué, des études ont été menées, des outils ont été créés, des réseaux se sont tissés. Le secteur de l'art et de la culture s'investit fortement sur le terrain, longtemps laissé en déshérence, de l'emploi et de la formation, exercice complexe qui ne peut avancer sans la présence et l'effort de tous, Etat, collectivités et partenaires sociaux.

Le changement de politique culturelle connaît deux grandes traductions, une budgétaire avec une évolution substantielle des crédits régionaux, et une nouvelle affectation des dépenses plus complémentaire des crédits de la DRAC.

Contrairement à la période précédente le Conseil Régional participe depuis 2005 à l'ensemble des lieux de co-constructions de l'action culturelle régionale, et s'est engagé dans la signature de conventions tripartites avec l'Etat et d'autres collectivités.

Le projet culturel régional, présenté en début de mandat, s'appuie sur une direction remaniée et une montée en charge budgétaire.

Le travail s'est engagé le budget culture du Conseil Régional a fortement évolué mais l'effort culturel, soit la part des dépenses culturelles dans les dépenses globales, n'a pas évolué depuis 2004 il était de 3,6% et connaît un léger fléchissement depuis 2008.

Il est temps maintenant d'enclencher une vitesse supérieure et de poursuivre fortement et résolument la construction d'un projet culturel dynamique et structurant au service des citoyens de notre région.

Nous demandons que l'effort culturel passe à 5% du budget global du Conseil Régional.

LES ORGANISATIONS SIGNATAIRES

Le SYNDEAC - syndicat national des entreprises artistiques

Le SYNAVI - syndicat national des arts vivants

Le SMA - syndicat des musiques actuelles

Le SNSP – syndicat national des scènes publiques

La Fédération des arts de la rue Languedoc-Roussillon

La Fédération nationale des acteurs « culture multimédia »

Le CRAJEP – comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire

Le CIPAC – fédération interprofessionnelle de l'art contemporain

La COFAC LR– coordination des fédérations et associations de culture et de communication

La FRANC LR La fédération des radios associatives non commerciales du LR

L'ADER – association pour le développement de l'édition en région

L'ADA – autour des auteurs

REAL – Réalisateur Expérimentateur et auteurs du LR

La LPELR – La ligue des producteurs extraordinaires du LR

Le SPI – Syndicat des producteurs indépendants

LAFRIC – la fédération régionale des ingénieurs culturels

La CGT Culture

L'Union Régionale Fédérale Languedoc Roussillon des syndicats CGT du Spectacle,
de l'Audiovisuel, du Cinéma et de l'Action Culturelle

SAM/ONM - Syndicat des Artistes Musiciens de l'Orchestre National de Montpellier,

SAMUN - Syndicat des Artistes Musiciens de Nîmes, SFA - Syndicat Français des Artistes,

SFR - Syndicat Français des Réalisateur, SHAM - Syndicat Héraultais des Artistes Musiciens,

SNAP - Syndicat National des Artistes Plasticiens, SNEC - Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique,

SNRT/France3LR - Syndicat National des Radios Télévisions/France3LR, SNTR - Syndicat National des Techniciens et des Réalisateur,

SYNPTAC - Syndicat des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles,

USPAOC - Union des Syndicats des Personnels de l'Animation et des Organisations Sociales, Sportives et Culturelles.

Les revendications des secteurs

Le spectacle vivant (danse, théâtre, musique, cirque, arts de la rue)

Ainsi que nous l'avons défini dans le préambule la dernière mandature a procédé à un travail de rattrapage suite à des années de politique défaillante en faveur du développement du secteur du spectacle vivant. La concertation Etat Région a permis la mise en place du COREPS (Comité Régional des Professions du Spectacle) particulièrement actif en Languedoc-Roussillon. Les travaux engagés depuis trois ans par la commission Emploi Formation, ont placé cette région en première ligne au niveau national. Le COEF (accord cadre emploi formation) entre l'Etat, le Conseil Régional, l'AFDAS et les partenaires sociaux a été signé en janvier 2009. Au cours du premier trimestre 2010 la déclinaison régionale de l'ADEC national sera signée en région engageant les 4 axes fondateurs de cet accord pour des Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences.

Une deuxième commission du COREPS LR se met en place depuis quelques semaines, la commission Création Diffusion. Cette commission sera cruciale pour l'avenir de notre secteur puisqu'elle définira les conditions même d'exercice de notre activité et de nos métiers. Elle engagera les puissances publiques dans la mise en œuvre concertée et coordonnée d'une politique culturelle démocratique, de terrain, éducative et partagée, au service de tous.

Aujourd'hui, dans une période périlleuse pour le spectacle vivant en France, nous sommes à la croisée des chemins. Si le travail de rattrapage réalisé est un point positif, la mise en place du COREPS et l'investissement de tous, Etat, Région, collectivités territoriales et partenaires sociaux, nous engage à aller de l'avant pour une meilleure concertation, gage d'une véritable co-construction de l'avenir.

Il faut soutenir les opérateurs de diffusion, aider les structures de création et les résidences, soutenir l'émergence, défricher de nouveaux territoires.

Pour construire ensemble, il faut clairement avoir conscience que nous devons faire face à des difficultés majeures qu'il nous faudra surmonter, les principales étant des problématiques d'équité territoriale, une véritable structuration professionnelle à consolider et à sécuriser, et cela dans une nécessaire dynamique de projet.

L'équité territoriale. Ces vingt dernières années ont fait du Languedoc-Roussillon une des régions les plus riches en foisonnement artistique sans que ne se construise un véritable aménagement du territoire hors quelques grandes métropoles. La dernière mandature a été soucieuse de replacer l'artiste au centre des dispositifs d'aide régionale et s'est engagée à mettre en réseau les équipements et les lieux de diffusion. Cette démarche a permis un début de structuration mais cette région reste fortement carencée en lieux de production et de diffusion en capacité de produire et d'accueillir toutes les esthétiques du spectacle vivant. Le renforcement du potentiel artistique de ces lieux permettra la confrontation du public avec la diversité artistique.

Il est nécessaire de créer dans chaque département des lieux de fabrique dédiés aux créateurs et doter ceux-ci de moyens significatifs afin qu'ils soient de véritables lieux pilotes pour de nouvelles expérimentations, la recherche et la création. Ces lieux seront ouverts aux publics et serviront de passerelles actives avec le monde éducatif et citoyen.

Les aides à la diffusion. En l'état des moyens dont il dispose, l'actuel dispositif d'aide à la diffusion, géré par l'association Réseau en Scène, et financé conjointement par la DRAC, le Conseil Régional et les Conseils Généraux, ne peut suffire pour faire face au retard considérable pris en matière de diffusion du spectacle vivant en région, depuis de longues années.

Il convient que les Collectivités, et l'Etat, s'emparent prioritairement de la question urgente du sous-développement de la diffusion en Région. Ce chantier devant se faire en concertation étroite et régulière avec les fédérations et groupements professionnels.

Rendre l'œuvre accessible à tous, irriguer les territoires, c'est de fait, accroître le volume d'emploi, accorder aux artistes et techniciens la possibilité de vivre de leur travail et accorder aux structures les employant la possibilité d'amortir les coûts de production.

C'est en retour faire en sorte que les aides des collectivités et de l'Etat soient au mieux utilisées et amorties, au service d'une utilité publique, sociale et culturelle.

Les structures bénéficiant de ces aides devront respecter les prix de vente des spectacles, ceux-ci incluant la quote-part d'amortissement de production et les frais de gestion.

C'est à cette seule condition que la viabilité financière des productions pourra être assurée, que les pratiques de dumping et de concurrence déloyale se réduiront, et qu'en bout de chaîne les normes sociales et les conditions d'exercice du métier, pourront être respectées.

Les aides à la création. La question des temporalités de création est en désaccord total avec la temporalité proposée par l'aide au projet. En effet nous considérons que le temps de travail de l'œuvre comporte plusieurs phases et que toutes ces phases sont liées entre-elles.

Nous repérons précisément quatre phases qui sont : recherche/conception/réalisation/diffusion. Ces phases, selon les projets, ne sont pas d'une temporalité égale.

La Commission Création Diffusion, réunissant l'ensemble des puissances publiques, devra s'engager à la mise en phase de ces temporalités avec les aides publiques. Seule cette mise en phase permettra la prise en compte de l'ensemble du travail (et des travailleurs) d'une création et la reconnaissance budgétaire des métiers nécessaires à la mise en œuvre d'un projet artistique.

Nous proposons que l'aide au projet soit financée sur trois ans et l'aide aux compagnies sur quatre années. Ces aides feront l'objet de conventionnements pluriannuels dont les durées seront harmonisées entre les différentes puissances publiques.

Le secteur des musiques actuelles reste un secteur d'une grande fragilité, or il est celui qui représente le plus grand nombre d'emplois et un de ceux les plus malmenés et dans une grande précarité sociale. Le maillage insuffisant des lieux de diffusion (aucune Smac dans la région), la saisonnalité estivale trop marquée de l'activité, la concentration sur la bande côtière de la majorité des manifestations et la trop forte disparité de traitement entre musiques populaires et musiques savantes sont autant de chantier que la région doit prendre à bras le corps. Pour ce faire, pour une concertation efficace aux fins de consolider la mise en réseau des acteurs, il est nécessaire de créer une commission spécifique dédiée aux musiques actuelles dans le cadre du COREPS Création Diffusion.

La question de la formation et de l'éducation des publics passe encore trop fortement par les médias et la pression marketing de l'industrie musicale, il est urgent de trouver un rééquilibrage à travers le travail d'éducation artistique.

Pour que **le secteur des Arts de la rue** soit au niveau des autres secteurs et afin qu'il poursuive un nécessaire développement tout en tenant compte de ses spécificités, il faut que se mette en place une concertation active entre la Fédération, les professionnels et le Conseil Régional afin de définir une politique citoyenne et d'organiser l'implantation des territoires. L'espace public étant de plus en plus menacé par la réglementation il est urgent que les élus défendent avec nous la liberté d'expression dans cet espace. Il est par ailleurs important d'enclencher la création d'un CNAR (Centre National Art de la Rue) en lien avec les services de l'Etat

Le cinéma et l'audiovisuel

La mise en place de la convention Etat - Centre national de la Cinématographie / Région en 2006 a permis de développer la production audiovisuelle et cinématographique en Languedoc-Roussillon et de dynamiser l'activité du secteur. Et ce grâce à des moyens financiers significatifs, des objectifs de création et des outils pour mener la politique publique (LR-Cinéma, Bureau d'accueil des tournages, aide à l'écriture, fond de soutien à la production).

A ce jour, la Région Languedoc-Roussillon compte 73 sociétés et associations de production et plus de 1000 réalisateurs, techniciens et comédiens travaillant dans la branche audiovisuelle.

Fort de cette avancée, une synergie entre professionnels s'est instaurée. Aujourd'hui, les organisations locales représentatives de l'audiovisuel,

REAL, Association des **R**éalisateurs, **E**xpérimentateurs et **A**uteurs du **L**anguedoc-**R**oussillon,

LPELR, Ligue des **P**roducteurs **E**xtraordinaires du **L**anguedoc-**R**oussillon ont de nouvelles attentes :

Amélioration et adaptation de ce dispositif avec la création de fonds de soutien propre à la Région, qui accompagne les initiatives et les projets, notamment dans le domaine des nouvelles écritures ; les professionnels régionaux du documentaire se donnent comme objectif que la Région devienne un pôle phare de la nouvelle production numérique ...

L'intégration statutaire de représentants des professionnels régionaux de l'audiovisuel (REAL / LPELR) au sein de l'Assemblée Générale de LR Cinéma et création d'une commission spécifique dédiée à l'audiovisuel, au cinéma et au multimedia dans le cadre du COREPS "création/diffusion".

La nécessaire implication des chaînes locales privées dans le développement d'une industrie de programme régionale alliant divertissement, fiction et documentaire, et le conditionnement des subventions d'équipement attribuées à ces chaînes, par la Région, à la mise en œuvre effective de coproduction de programmes avec les producteurs régionaux.

Le développement d'une formation professionnelle ambitieuse, permettant une gestion optimale des nouveaux outils numériques qui orientent déjà la télédiffusion et les interfaces multimédias.

L'existence d'un lieu identifiable comme centre de ressources et point de diffusion pour permettre la visibilité de notre travail, la diffusion de nos productions, et la mutualisation des moyens humains et techniques.

Un soutien au développement du secteur audiovisuel du même ordre que celui mis en place pour l'industrie et la recherche (pépinière d'entreprises, société de capital risque...).

La proposition d'une "ombrelle d'accueil" régionale pour faciliter la participation des professionnels aux salons, aux marchés et aux festivals de l'audiovisuel au niveau national et international.

Mise en place d'outils administratifs collaboratifs au niveau des Régions méditerranéennes avec possibilité de coproduction inter-régionales entre les différents pays du pourtour méditerranéen.

La publication sur le site de la Région de la liste des projets aidés financièrement au titre de l'écriture, du développement et de la production.

Réduction du temps nécessaire aux versements des subventions lorsqu'un projet à été accepté en commission Régionale. Cela en devient surréaliste de subir des délais d'encaissements car ils mettent en péril les projets eux-même et compromettent les conventions avec les diffuseurs pour la livraisons des PAD (Prêts à diffuser).

Les festivals de cinémas et documentaires en Région sont maintenant installés : il serait intéressant d'y adosser des journées professionnelles réunissant les acteurs de la production régionale. Ce pourrait être

aussi l'occasion d'y inviter les chargés de programmes des TV nationales et *présenter* nos projets en cours de préparations.

Par ailleurs, nous voudrions attirer votre attention sur les faits suivants :

Notre inquiétude face à la réorganisation de France Télévision au niveau national, qui rend plus difficile l'accès aux productions régionales. Le nouveau guichet unique mis en place entraîne une centralisation accrue des décisions, moins de transparence, et une possible réduction du nombre des documentaires produits en Région, notamment par France 3.

Notre inquiétude face à l'éclatement des France 3 Région en 24 centres au lieu de 16, avec une orientation privilégiant toujours plus la seule information. Cette réorganisation risque de confirmer la régression de la programmation originale de France 3 Sud (diminution des diffusions documentaires régionales de 1h20 par semaine). Il ne reste qu'une seule émission hors info et régionale "Carnets du Sud" et toujours une seule case documentaire le samedi après midi. L'implication de France Télévision à l'échelle régionale se fait par l'intermédiaire des moyens techniques de leurs antennes France 3 Régions. Il nous semble indispensable que ce service public puisse réaliser des programmes et des coproductions en sollicitant à tous les niveaux les entreprises privées audiovisuelles régionales.

Les arts plastiques

Contribution du CIPAC, fédération interprofessionnelle de l'art contemporain

En région Languedoc-Roussillon, la structuration des institutions consacrées à l'art contemporain semble passer d'une logique de « villes » à une logique plus territoriale. En effet de grandes disparités restent à combler entre les départements dotés d'équipements reconnus (Gard, Hérault) et les autres (Aude, Lozère, Pyrénées-Orientales) qui s'appuient essentiellement sur des réseaux associatifs ou des structures privées, moins en mesure que des institutions publique de satisfaire une mission d'aménagement culturel du territoire. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que même dans les grandes villes (Montpellier et Nîmes principalement), les structures consacrées à l'art contemporain ne sont pas suffisantes pour faire de notre région un exemple national, alors même que les artistes y sont historiquement présents.

Dans l'ensemble, la région LR est en déficit de lieux institutionnels d'envergure dédiés spécifiquement à l'art contemporain : Carré d'art à Nîmes, le Crac à Sète et le Musée régional d'art contemporain de Sérignan ne suffisent pas à faire du Languedoc-Roussillon une région incontournable dans le domaine, même si des avancées ont été réalisées depuis 6 ans.

Les musées de Montpellier, de Céret et d'Alès (musée bibliothèque Pierre-André Benoit) s'inscrivent davantage dans une politique de diffusion de l'art moderne, même si l'offre contemporaine y est régulière. Ils ne peuvent cependant pas se substituer à une véritable institution d'art contemporain dont, à ce jour, seul le Carré d'art possède une collection forte et des espaces d'exposition permanents.

Les centres d'art et les musées d'art contemporain ont été renforcés dans leur action et leur présence territoriale, notamment par la « relance » par la Région du Musée régional d'art contemporain de Sérignan. Mais les centres d'art de moindre envergure que celui de Sète et le tissu associatif des principales villes historiquement actives sur le plan artistique (Nîmes et Montpellier) s'essouffent et souffrent grandement de manque de visibilité et de moyens pour soutenir une scène artistique de plus en plus professionnelle. Les jeunes artistes issus des écoles d'art de Montpellier et Nîmes ne trouvent pas de

raison de rester en Languedoc-Roussillon pour y travailler et y vivre, les opportunités de montrer leur travail étant trop peu nombreuses.

Il semble parallèlement que les galeries d'art aient du mal à s'implanter durablement dans les villes de la région, surtout s'il s'agit pour elle de promouvoir des démarches expérimentales moins facilement identifiables que la peinture, médium dominant encore dans les mentalités du public.

Le Fonds régional d'art contemporain joue aujourd'hui un rôle fédérateur dans le domaine des arts plastiques, répondant aux demandes des structures institutionnelles et culturelles sur l'ensemble du territoire. Il coordonne depuis 2006 des manifestations régionales thématiques qui réunissent nombre de lieux dédiés à l'art contemporain et de lieux patrimoniaux. Ces opérations permettent d'avoir régulièrement une visibilité sur le plan régional et national. Cependant, à ce jour on constate que, contrairement à la majorité des régions, le Frac LR manque d'une structure de qualité qui lui permette d'exploiter efficacement son importante collection (pour ne citer que la région voisine proche, PACA, la construction d'un Frac de « 2ème génération » est lancée dans le centre de Marseille). La formation et l'information des publics est ainsi plus ponctuelle que régulièrement soutenue à partir d'une structure permettant de montrer une collection de grande qualité. Les expositions « biennales » réalisées s'apparentent à des opérations événementielles qui ne pourront pas suffire à satisfaire une demande du public plus régulière et plus « patrimoniale ».

Les associations et lieux privés jouent un rôle important dans le maillage du territoire mais chacun sait que leur pérennité est loin d'être assurée et que la plupart d'entre eux fonctionnent grâce au bénévolat des équipes.

Par ailleurs, il manque toujours cruellement de lieux offrant des résidences d'artistes et il n'y a pas de politique concertée en matière de construction d'ateliers d'artistes. Il reste à voir comment le futur lieu de La Panacée, à Montpellier, remplira ce rôle, en relation avec l'espace de centre d'art qu'il proposera à partir de 2011. Quant aux commandes publiques, elles demeurent marginales dans la région et restent trop exclusivement liées aux 1% et aux chantiers du tramway (Montpellier).

Dans le cadre des projets d'éducation artistique au lycée, on note que, d'une manière générale, la demande de création de salles d'exposition dans établissements récents a été entendue et le Frac s'attache aussi à diversifier les formations et les actions auprès des publics scolaires. La transmission de la culture, la médiation sont des enjeux dont chacun a pris conscience de la nécessité : les centres d'art et les musées remplissent également cette mission essentielle, dont les moyens humains doivent être renforcés, compte tenu de la demande importante qu'elle suscite.

Le rapprochement des deux écoles d'art (Montpellier et Nîmes) sous forme d'un EPCC unique, va certainement modifier la formation des futures générations d'artistes. Il sera important que les collectivités locales historiquement concernées par ces établissements (villes et agglomérations) et l'Etat donnent à ces institutions de formation à l'art les moyens d'une envergure européenne, sens de la réforme actuelle voulue par l'Etat et l'Union Européenne.

Le livre et lecture

Contribution de l'ADER, Association pour le Développement de l'Édition en Région

Les métiers et entreprises de l'édition occupent une place complémentaire à celle des autres acteurs de la filière Livre. L'ensemble de la filière est affecté par les évolutions du marché, des technologies et des usages de lecture. Ces évolutions provoquent des nécessités de mutation et font peser une menace sur la viabilité des structures économiques, sur la qualité des productions et sur l'indépendance des acteurs qui les réalisent ou les diffusent.

Pour les éditeurs à proprement parler, des instances de soutien existent à l'échelle nationale et régionale. Différents dispositifs structurent et aident la profession, mais de nouvelles orientations et de véritables élans de politique culturelle sont souhaitables et urgents :

Prise en compte de la dimension industrielle

Prendre en compte le soutien à l'édition avec des outils et au sein de services dédiés aux industries culturelles (trésorerie, emploi, logistique...)

Évolution des systèmes d'aides

Moderniser les systèmes d'aides en les adaptant aux réalités techniques, économiques et culturelles. Imaginer cette modernisation en concertation avec tous les professionnels (simplification administrative, accélération des démarches, audace dans les transformations, expertise des personnels décisionnaires...).

Diffusion

Renforcer l'adéquation entre édition, commercialisation et lecture. La diversité de l'offre éditoriale atteint de moins en moins le public dans les espaces physiques de présentation (bibliothèques et librairies), en raison d'une diffusion trop concentrée. Personne n'est gagnant : la standardisation conduit progressivement la clientèle vers les solutions d'achat en ligne ou en grandes surfaces, menaçant ainsi la "chaîne du livre", la survivance des librairies de qualité et l'accès sensible aux livres pour l'ensemble de la population à travers tout le territoire.

Création numérique

Soutenir en subventionnement et en formations la création d'œuvres spécifiquement numériques afin de préserver chez les éditeurs l'aptitude à "mettre en forme" les œuvres. La limitation de leur fonction à l'acquisition et la cession des droits d'auteur au profit des opérateurs de flux informatiques et téléphoniques (numérisation des livres) menace de conduire à un appauvrissement culturel vertigineux.

Contribution de l'ADA, Autour des Auteurs

Bien que situés à l'origine de la filière du livre et de la lecture, les auteurs et traducteurs n'y disposent pas pour autant d'une voix prépondérante. Une majorité d'entre eux n'admet pas que cette situation aussi ancienne que paradoxale perdure. En Languedoc-Roussillon, en 2004, un certain nombre d'auteurs résidants dans la région se sont regroupés afin de se faire entendre. Aujourd'hui plus d'une centaine d'auteurs et traducteurs se sont regroupés au sein d'une même association (Autour Des Auteurs) dont le but est de défendre leurs intérêts moraux et matériels.

Notre région possède depuis 2009 avec « Languedoc-Roussillon Livre et lecture » (LR2L) d'un organisme destiné à aider tous les métiers du livre. Il semble important aux auteurs et traducteurs que cette structure, financée par l'Etat et la Région, soit maintenue et dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

En dehors de cette exigence, les auteurs et traducteurs d'ADA et édités à compte d'éditeur présentent six revendications prioritaires :

- Actions en milieux institutionnels : la Région devra porter à la connaissance des établissements (scolaires, hospitaliers, pénitentiaires ...) qui veulent faire intervenir des auteurs les conditions minima qu'ils sont en droit d'attendre, et faciliter le lien entre la demande et l'offre (atelier d'écriture, débats autour d'ouvrages, lectures...).

- Festivals et salons : les auteurs demandent à la Région d'informer les organisateurs de salons et de manifestations subventionnés de la différence fondamentale entre auteurs autoédités et auteurs publiés par un éditeur. Ces derniers, lorsqu'ils sont invités à présenter leurs ouvrages ou effectuer des lectures, doivent en effet être défrayés et rémunérés.

- Droits des auteurs : les auteurs demandent à la Région de s'assurer que les éditeurs qu'elle aide respectent les droits des auteurs, en particulier en ce qui concerne le règlement de leurs droits d'auteur et la fourniture de relevés régulier des ventes.

- Bourses : l'attribution des aides aux auteurs devrait être examinée par un collège d'experts indépendants comme cela existe déjà pour l'attribution des aides individuelles à la création cinématographique.

- Résidences : les auteurs souhaitent que la Région recense et aide les résidences d'auteurs tout en favorisant la création de nouvelles initiatives. Elle souhaite aussi que le patrimoine régional soit utilisé pour favoriser la création littéraire.

- Rayonnement à l'étranger : dans le cadre des relations internationales de la région, les auteurs demandent à participer aux échanges avec les pays étrangers, en particulier les pays européens et méditerranéens.

Les radios associatives

Contribution de la FRANC-LR – Fédération des Radios Associatives Non Commerciales du Languedoc Roussillon.

Les radios associatives représentent une composante essentielle de la diversité culturelle et médiatique en France.

Elles rendent visible, par leur mission de communication sociale de proximité, la diversité des régions et des territoires français. Elles apportent un concours essentiel et au développement local et à la découverte des nouveaux talents. Elles contribuent, pour une part déterminante au pluralisme, à la diversité culturelle et à la liberté d'expression.

Héritières des radios libres de la fin des années 70, accomplissent ces missions sous la double tutelle du CSA et du Ministère de la Culture et de la Communication.

Bénéficiaires du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique national (FSER) elles ont vu celui-ci remis en cause années après années, par la LOLF qui a supprimé la taxe parafiscale affectée et a retiré tout pouvoir décisionnaire à sa Commission, par la RGPP qui a détaché le FSER des services du Premier Ministre pour l'affecter théoriquement au Ministère de la Culture et de la Communication, mais sous la tutelle de fait de Bercy, par la décision de supprimer de la publicité dans l'Audiovisuel Public qui a retiré près de 30% de la ressource du FSER, et la décision du MCC de budgétiser le FSER dans des conditions de mise en œuvre de moins en moins performantes et de plus en plus précaires.

Fortes de 250.000 auditeurs réguliers à l'échelle de la Région, leur secteur d'activité, rattaché à la CPNEF de l'Audiovisuel, représente malgré la conjoncture 120 emplois permanents et 1.200 bénévoles actifs.

Organisées en fédération à l'échelle du Languedoc Roussillon depuis 1982, elles n'ont obtenu qu'en 2005 un cadre conventionnel avec le Conseil régional, géré par la Direction de la Culture et du Patrimoine.

Elles entendent poursuivre et développer ce partenariat, notamment dans les domaines suivants :

- Aides directes à la programmation indexées au nombre d'heure de programmes réalisés localement,
- Aides directes à l'équipement radio professionnel, couplées à celle du FSER,
- Aides à la production et la diffusion par les radios de programmes sur des thématiques culturelles et d'intérêt général dans le cadre de coproductions avec la Fédération régionale,
- Aides à la production et à la diffusion radiophonique de documentaires à caractère mémoriel ou patrimonial dans le cadre de coproductions avec la Fédération régionale,
- Aides au renforcement et au renouvellement du parc de matériel de secours ou de reportage géré par la Fédération régionale et mis gratuitement à disposition des radios membres.

Elles entendent franchir avec succès et ensemble, le cap du passage à la Radio Numérique Terrestre (RNT) prévu en 2013 dans notre région. Pour ce faire elles comptent sur le soutien technique et financier des collectivités territoriales, au premier rang desquelles, la Région.

L'éducation et l'action artistique et culturelle espace commun à toutes les disciplines

L'éducation et l'action artistique et culturelle participent à la formation de la sensibilité, favorise la confiance en soi, permet d'organiser un accès à l'art qui est aussi un outils de compréhension du monde, de mise à distance, y compris de la culture de masse dans laquelle nos concitoyens sont plongés de façon quotidienne (commission éducation, sport, culture, CESR LR)

L'éducation artistique et l'action culturelle doivent devenir une priorité des politiques publiques pour l'accès des jeunes à la culture. Les premières bases ont été mises en place mais un long travail reste à faire.

Le projet Art et Culture à l'école, présenté par Jacques Lang et Catherine Tasca le 14 décembre 2000, a été un formidable espoir pour construire une politique concertée d'éducation artistique et culturelle ; ce projet a été démantelé pièce par pièce ces dernières années au niveau national.

La clôture des établissements scolaires sur eux-mêmes s'aggrave : aux difficultés administratives croissantes s'ajoutent les projets de diffusion d'œuvres numérisées directement au sein des classes, au détriment de la fréquentation des lieux culturels. Les nouveaux programmes d'histoire des arts renforcent cette tendance en mettant l'accent sur un enseignement qui ne repose pas sur le partenariat mais qui empiète d'ores et déjà sur le temps et les moyens alloués à l'éducation artistique partenariale.

Par ailleurs, la réforme des collectivités territoriales fait déjà sentir ses effets par la baisse (voire la suppression) des soutiens aux dispositifs d'éducation artistique tels que Collège au cinéma.

Hors de l'école, la restructuration des administrations (Jeunesse et sports, Agence pour la cohésion sociale, Protection judiciaire de la jeunesse,...) et la fragilisation des crédits menacent toujours la pérennité des actions menées auprès des publics les plus éloignés des pratiques culturelles.

Dans ce contexte, le Conseil Régional se doit de poursuivre les efforts engagés afin de bâtir une politique forte.

Un travail a été mis en œuvre ces dernières années qu'il est nécessaire de consolider en direction des jeunes en général et les lycéens en particulier

- permettant à chaque lycée de bénéficier d'un projet culturel partenarial avec des personnels d'encadrement et des locaux adaptés

- mobilisant les lieux de création et de diffusion ainsi que les compagnies, collectifs et associations pour permettre une intervention accrue d'artistes et de professionnels de la culture dans les établissements

sous des formes diverses (rencontres, ateliers, résidence, jumelage, classe culturelle, classe à horaire aménagé) et de manière concertée avec les administrations compétentes (rectorat notamment).

- soutenir les initiatives visant à favoriser la fréquentation des lieux artistiques et culturels par les élèves.
- hors du cadre scolaire, développer une véritable action culturelle en direction de tous les publics, notamment dans le cadre partenarial de la politique de la ville.
- reconnaître le statut et la place de l'artiste, professionnellement, socialement (et contractuellement) dans les politiques d'action culturelle.

Comité régional d'action pour la culture et la connaissance en Languedoc -Roussillon - C.R.A.C.C. L.R.

Ce comité est formé des organisations professionnelles et syndicales, des réseaux et des collectifs qui agissent et travaillent en Languedoc-Roussillon dans le spectacle vivant, la lecture publique, les arts plastiques, les musées, le cinéma, l'audiovisuel, le multimédia, la communication sociale, l'administration culturelle et la recherche...

Ce comité, par la diversité de ses membres, représente l'ensemble des professions de l'art et de la culture : artistes, techniciens, enseignants des disciplines artistiques, personnels administratifs ...

Ce comité constate que :

- les secteurs de l'art, de la culture et de la recherche sont en plein essor,
- le public est toujours plus nombreux à fréquenter les théâtres, les opéras, les salles de concerts, les salles de musiques actuelles, les festivals, les spectacles de rue, les cinémas, les musées, les bibliothèques ...,
- le poids économique que représente la culture est essentiel dans notre pays, c'est un secteur porteur d'avenir qui souvent innove y compris en matière sociale.

Mais, aujourd'hui, le comité régional d'action pour la culture et la connaissance en Languedoc-Roussillon affirme qu'il y a urgence !

- Urgence à revendiquer l'application d'un des droits fondamentaux de la Constitution et de la Charte de l'UNESCO sur la diversité culturelle : l'accès pour tous les citoyens à l'éducation, à l'art, à la culture et à la connaissance !
 - Urgence à dénoncer la destruction organisée du service public de l'art, de la culture et de la connaissance !
- Urgence à mettre un frein à la paupérisation et à la précarisation grandissante des artistes, techniciens, personnels de ces secteurs !
- Urgence à interpeller les hommes et femmes politiques, sur la gravité des conséquences qu'entraîneront pour le service public de la culture et de la connaissance, la réforme politique et fiscale des Collectivités Territoriales, qui va porter atteinte à la création artistique, aux projets éducatifs, à l'emploi !
- Urgence à obtenir le respect des droits sociaux, à stopper le démantèlement des régimes spécifiques de l'assurance chômage !
- Urgence à obtenir une loi d'orientation et de programmation pour inscrire la place de l'art, de la culture et de la connaissance dans notre société !
 - Urgence à respecter la liberté d'expression, de recherche et de création !

Le comité régional d'action pour la culture et la connaissance en Languedoc-Roussillon a rédigé un cahier de doléances et constituer une plate-forme revendicative commune à tous ses membres. En associant les publics, il engagera des actions pour la faire aboutir.

Dans les semaines à venir, ce comité interpellera les élus du Languedoc-Roussillon, le Ministère de la culture, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise en place d'une véritable concertation et d'une réflexion à long terme pour l'avenir de l'art, de la culture et de la connaissance en Languedoc-Roussillon.

LES ORGANISATIONS SIGNATAIRES:

Le SYNDEAC - syndicat national des entreprises artistiques

Le SYNAVI - syndicat national des arts vivants

Le SMA - syndicat des musiques actuelles

Le SNSP – syndicat national des scènes publiques

La Fédération des arts de la rue Languedoc-Roussillon

La Fédération nationale des acteurs « culture multimédia »

Le CRAJEP – comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire

Le CIPAC – fédération interprofessionnelle de l'art contemporain

La COFAC LR– coordination des fédérations et associations de culture et de communication

La FRANC LR La fédération des radios associatives non commerciales du LR

L'ADER – association pour le développement de l'édition en région

L'ADA – autour des auteurs

REAL – Réalisateur Expérimentateur et auteurs du LR

La LPELR – La ligue des producteurs extraordinaires du LR

Le SPI – Syndicat des producteurs indépendants

LAFRIC – la fédération régionale des ingénieurs culturels

La CGT Culture

L'Union Régionale Fédérale Languedoc Roussillon des syndicats CGT du Spectacle,
de l'Audiovisuel, du Cinéma et de l'Action Culturelle

SAM/ONM - Syndicat des Artistes Musiciens de l'Orchestre National de Montpellier,

SAMUN - Syndicat des Artistes Musiciens de Nîmes, SFA - Syndicat Français des Artistes,

SFR - Syndicat Français des Réalisateur, SHAM - Syndicat Héraultais des Artistes Musiciens,

SNAP - Syndicat National des Artistes Plasticiens, SNEC - Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique,

SNRT/France3LR - Syndicat National des Radios Télévisions/France3LR, SNTR - Syndicat National des Techniciens et des Réalisateur,

SYNPTAC - Syndicat des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles,

USPAOC - Union des Syndicats des Personnels de l'Animation et des Organisations Sociales, Sportives et Culturelles.